

Adoption du projet de loi n° 3

Un recul historique pour les droits des travailleuses et travailleurs

Québec, le 2 avril 2026 – L'adoption aujourd'hui du projet de loi n° 3 par l'Assemblée nationale - qui constitue un recul historique pour les droits des travailleuses et travailleurs et un legs honteux du gouvernement Legault en toute fin de législature - est dénoncée d'une même voix par l'APTS, la CSD, la CSN, la CSQ, la FAE, la FTQ, le SFPQ et le SPGQ.

« Il faut énormément de culot pour s'entêter comme le fait ce gouvernement, alors qu'il n'a plus de premier ministre ni d'appui de la population. Sans compter l'absence de consensus social et toutes les mises en garde émises par les organisations syndicales, les organisations de la société civile et les expert·e·s universitaires, qui ont démontré les nombreuses failles de ce projet de loi. L'application du texte adopté créera en effet un carcan administratif aussi inutile qu'insensé pour nos organisations et nos milieux de travail, et la CAQ devra en porter l'entière responsabilité », dénoncent conjointement les porte-paroles Robert Comeau (APTS), Luc Vachon (CSD), Caroline Senneville (CSN), Éric Gingras (CSQ), Mélanie Hubert (FAE), Magali Picard (FTQ), Christian Daigle (SFPQ) et Guillaume Bouvrette (SPGQ).

Cette nouvelle attaque du gouvernement contre les droits des travailleuses et des travailleurs s'ajoute à une longue série de reculs : l'atteinte au droit de grève avec la *Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out* (Loi 14), qui affaiblit le pouvoir de négociation et la capacité d'améliorer les conditions de travail; l'imposition d'un régime discriminatoire en santé et sécurité du travail dans les réseaux de l'éducation ainsi que de la santé et des services sociaux avec la *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives* (Loi 28), les compressions draconiennes dans les services publics ainsi que des réorganisations mal planifiées. Les atteintes aux droits fondamentaux se multiplient. Au bout du compte, c'est le pouvoir collectif des travailleuses et des travailleurs qui est attaqué directement.

« Le gouvernement ne cache même plus son mépris pour les droits des travailleuses et des travailleurs, des personnes les plus vulnérables de notre société et de la classe moyenne. Ce n'est pas en s'attaquant aux associations qui les défendent qu'on va améliorer la qualité de vie de ceux et celles qui en ont besoin. Le projet de loi est adopté, mais nous ne baisserons pas les bras et comptons utiliser tous les moyens à notre disposition pour protéger leurs droits et contrer les politiques antidémocratiques d'un gouvernement en fin de régime. Nous sensibiliserons la population et talonnerons les partis de l'opposition. Ce doit être un enjeu important durant les prochaines élections », ajoutent les porte-paroles.

Le texte de loi adopté sera maintenant analysé en détail par les organisations syndicales, qui évalueront les recours possibles afin d'assurer la protection des droits des travailleuses et travailleurs du Québec.

Pour renseignements :

Maxime Clément, APTS, 514-792-0481

Marilou Gagnon, CSD, 514-248-6277

Noémi Desrochers, CSN, 514-216-1825

Maude Messier, CSQ, 514-213-0770

Marie-Josée Nantel, FAE, 514-709-7763

David Francke-Robitaille, FTQ, 514-961-4489

Éric Lévesque, SFPQ, 418-564-4150

Nathalie Côté, SPGQ, 418-254-7892